

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 MAI 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
05/4/20
DOSSIER N°6903**

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES - SPORT

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Marie-Christine BUNLON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES - SPORT



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CD2022-12/3/28 du 16 décembre 2022 relative au nouveau Schéma départemental du Sport 2023-2027 ;
VU la délibération n°CD2022-04/1/16 du 4 avril 2025 ;
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2025-05/4/20 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer au titre de l'exercice 2025, les subventions détaillées dans les tableaux joints à la présente délibération, destinées à soutenir les associations qui interviennent dans le domaine du sport **pour un montant total de 299 250 €.**

Pour l'ensemble des subventions

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer :

- les conventions de partenariat, jointes à la présente délibération, avec les comités départementaux de cyclotourisme, d'équitation et d'athlétisme, en lien avec Creuse Tourisme ;

- la convention spécifique avec le Rugby Club Guérétois Creuse, jointe à la présente délibération ;

- si nécessaire, les conventions à intervenir, selon le modèle en vigueur, notamment pour les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à **3 049 €.**

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326.

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET